

## Impact des crimes économiques sur le financement du développement: Cas des pays en développement (PED)

### [ Impact of economic crimes on the financing of development: Case of developing countries ]

*Tarik TALII*

Laboratoire de Modélisation Mathématique et de Calcul Économique,  
Université Hassan I, 26000 Settat, Maroc

---

Copyright © 2013 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

**ABSTRACT:** In the recent years, many studies have showed that weak institutions and the extent of economic crimes in developing countries are one of the deep causes of their poor economic performances. Debt crises which are among other consequences of a low of public levies are accentuated in developing countries, in particular with the development of what is generally known as shadow economy. This research aims to study the potential link existing between economic crimes and the financing of development in developing countries. The economic crimes sector, which is an essential component of the underground economy has a negative effect on the tax mobilization, by cons, the quality of governance is a positive factor in favor of state budgets. This sector is an important fiscal centre which unfortunately for both social and political reasons, sometimes bears fiscal charges beyond its real contributory capacities. This study aims in particularly to investigate the impact of economic crimes on Financing for Development in approximately one hundred developing countries through the channel of public resource mobilization. The main results of empirical analyses using data covering the period 1996-2012 confirm that, it is better for developing countries to fight against economic crimes playing on improving the quality of institutional governance to ensure economic growth sustainability.

**KEYWORDS:** Economic crimes, underground economy, Shadow Economy, Quality of governance, Development Financing, Public levy, Tax mobilization, Developing Countries.

**RESUME:** Ces dernières années, de nombreux travaux ont permis de montrer que le retard des pays en développement (PED) en matière de développement économique, serait dû en particulier à l'inefficacité de leurs institutions et à l'ampleur des crimes économiques. Les crises d'endettement conséquences entre autres d'un faible niveau des prélèvements publics se sont accentuées dans les PED notamment avec le développement de plus en plus grand de ce qu'il est convenu d'appeler l'économie de l'ombre. Ce travail de recherche a pour objectif global d'étudier le lien potentiel existant entre les crimes économiques et le financement du développement les PED. Le secteur des crimes économiques, composante essentielle de l'économie souterraine exerce un effet négatif sur la mobilisation fiscale, par contre, la qualité de la gouvernance constitue un facteur positif en faveur des budgets des États. Ce secteur constitue un important foyer fiscal qui, malheureusement pour des raisons aussi bien sociales que politiques supporte souvent des charges fiscales en deçà de ses capacités contributives réelles. Cette étude vise particulièrement à étudier l'impact des crimes économique sur le financement du développement dans environ cent PED via le canal de la mobilisation des ressources publiques. Les principaux résultats issus d'analyses empiriques à base de données couvrant la période 1996-2012, confirment l'idée selon laquelle il est dans l'intérêt des PED de lutter contre les crimes économiques en jouant sur l'amélioration de la qualité des institutions de gouvernance afin d'assurer une soutenabilité de la croissance économique.

**MOTS-CLEFS:** Crimes économiques, Économie souterraine, Économie de l'ombre, Qualité de la gouvernance, financement du développement, Prélèvement public, Mobilisation fiscale, Pays En Développement (PED).

## 1 INTRODUCTION

Pour atteindre un niveau de développement satisfaisant et financer les investissements nécessaires à la réalisation d'une croissance forte et durable, l'économie d'un pays doit disposer des ressources internes nécessaires à son financement, d'où l'importance de la mobilisation de l'épargne intérieure. En effet, les PED sont dépendants des financements extérieurs. En plus de son caractère insuffisant, l'épargne intérieure est liquide et de court terme, ce qui la rend volatile et difficilement exploitable pour le financement de l'économie.

En 2002, le Consensus de Monterrey sur le financement du développement, adopté au sein de L'Organisation des Nations unies (ONU), a établi que les ressources financières extérieures ne permettaient pas à elles seules d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et qu'il était nécessaire de mettre au point de nouvelles stratégies en mobilisant les ressources intérieures [1]. Dans les PED, la politique en faveur du développement humain est une priorité inscrite notamment dans les OMD. Une mobilisation optimale de l'Espace Budgétaire est donc nécessaire pour atteindre les objectifs et éviter les gaspillages.

Parmi les causes de la faible mobilisation des ressources publiques nécessaires au financement du développement des PED figurent les crimes économiques assimilés aux dépravations dangereuses qui entravent le développement humain. Ces crimes économiques privent les budgets publics d'un montant considérable de recettes fiscales, faussent la concurrence, violent les droits socio-économiques des citoyens, ralentissent le progrès économique, ponctionnent abusivement les systèmes publics de sécurité sociale et propagent une culture du non-droit.

Pour un pays donné, existe-t-il une relation entre les crimes économiques et le développement ? Nous pouvons répondre par l'affirmative à cette question car, a priori, il y a une corrélation évidente entre ces deux phénomènes, parce que la lutte contre les crimes économiques est indispensable à la bonne marche de l'économie et donc au développement économique et social.

L'influence des crimes économiques sur le développement n'a jamais été véritablement évaluée : il est difficile, voire impossible, de chiffrer cet effet. Néanmoins, les corrélations entre les crimes économiques et le développement des sociétés (entendu au sens large) peuvent être appréhendées à travers de simples régressions économétriques. Sans avoir la possibilité de conclure sur l'existence de causalités entre le crime économique et le type de développement pris en compte, les conclusions confirment toutes l'importance de la lutte contre les crimes économiques pour le développement.

Que ce soit sur la pauvreté et ses différents aspects (monétaire, accès aux biens primaires, santé, éducation), sur la gouvernance ou sur les questions liées à la transparence et à la démocratie, une lutte contre les crimes économiques a toujours une influence positive. Les crimes économiques font l'objet d'une attention croissante, mais la définition du phénomène reste encore insuffisamment élaborée au plan criminologique et demeure absente au plan juridique. D'un point de vue économique, le problème de définition et de mesure des crimes économiques reste encore l'objet d'un fort débat.

L'impact global des crimes économiques sur le développement reste difficile à déterminer, en partie en raison de l'absence d'un concept clair et admis d'un commun accord, du fait que les systèmes de recensement des crimes économiques diffèrent considérablement d'un pays à l'autre et que plusieurs affaires ne sont pas signalées parce que les particuliers, les entreprises ou les établissements financiers choisissent de traiter les incidents en interne. En effet, l'analyse des effets des crimes économiques sur le développement a soulevé une controverse sur le choix et la robustesse des indicateurs de mesure utilisés. La difficulté de produire un indicateur capable de mesurer l'ampleur des crimes économiques semble une tâche pénible, voire impossible.

A partir de ces différents constats, il sera très intéressant d'étudier les crimes économiques comme une forme de l'économie souterraine. En effet, l'économie souterraine s'inscrit directement dans notre recherche, notamment parce que l'objet mesuré est le même, le crime économique est la forme extrême de l'économie souterraine. En pratique, la mesure de l'économie souterraine permet de nous éclaircir sur la nature de l'effet des crimes économiques sur le financement du développement, ainsi que sur les canaux de transmission de cet effet.

## 2 CRIMES ÉCONOMIQUES : PROBLEME DE DEFINITION ET DE MESURE

Il n'existe pas à proprement parler de définitions de crimes économiques. Ou plutôt, il en existe de nombreuses en fonction des criminologues qui les proposent, des législations différentes entre pays ou en fonction des mœurs et coutumes de certaines cultures et il est difficile d'enfermer le crime économique dans une définition stricte et une mesure universelle.

## **2.1 DÉFINITION DES CRIMES ÉCONOMIQUES**

L'ONU [2] définit la criminalité économique et financière comme étant « toute forme de criminalité non violente qui a pour conséquence une perte financière ».

Le crime économique est défini par le biais d'un ensemble de critères [3], qui tient aux modalités de réalisation de l'infraction et à ses effets : 1. réalisation dans le contexte de la vie économique, 2. méthodes astucieuses ou frauduleuses (et usage marginal de la force ou de l'intimidation) ; 3. savoir-faire propre au monde économique, commercial ou financier ; 4. volonté d'accumulation des profits ; 5. dommages considérables aux circuits économiques.

De son côté, François-Regis Mathieu [4] définit le crime économique comme une atteinte à la bonne conduite économique et surtout financière : Fraude, faillite, délit d'initié, contrefaçon, etc. Ce sont des atteintes à l'économie et à ses institutions, mais jamais les dommages occasionnés à la personne.

Pour Nicolas Queloz [5], le crime économique représente un abus de confiance et de bonne foi dans les relations d'affaires et porte ainsi atteinte à la crédibilité et à la sécurité de certains secteurs d'activités économiques, voire de l'ordre économique et financier dans son ensemble.

Le crime économique est un phénomène global et omniprésent, bien que le concept puisse recevoir différentes définitions dans les législations nationales. Au-delà de la criminalité économique et financière, la criminalité d'affaires et, en termes plus restreints, le crime en col blanc, sont autant de formules que l'on retrouve dans les études empiriques en la matière, rarement avec une identité de significations.

Selon Jean-Luc Bacher [6], le crime économique, qu'il soit ou non imputable aux milieux d'affaires, reste toutefois un phénomène aussi vaste que réel. Dans ses formes les plus bénignes, il est le fait d'un nombre considérable d'individus et d'entreprises. Il suffit de songer à la fraude fiscale ou à la fraude à l'assurance. Dans ses formes les plus aiguës, il porte parfois sur des sommes énormes.

Les pratiques qui sont susceptibles de rentrer dans la catégorie des crimes économiques sont énoncées sur une liste, qui – par sa propre admission - ne se veut pas exhaustive : blanchiment d'argent ; fraudes financières ; fraudes fiscales ; fraudes douanières ; escroqueries ; corruption ; criminalité informatique ; délits d'initiés ; faillites frauduleuses ; concurrence déloyale ; abus de confiance...

Aujourd'hui, nous parlons des crimes économiques souvent dissimulés derrière des astuces ingénieuses et des moyens sophistiqués impliquant de multiples transactions et un grand nombre d'intervenants, ce qui en complexifie d'autant la détection et la répression. Il importe donc d'être en mesure de rivaliser avec une criminalité complexe, bien souvent investie par des réseaux criminels organisés.

Compte tenu de la gravité de l'impact et des préjudices causés, les formes les plus pénalisantes de l'économie souterraine ont été classées dans la catégorie du crime économique. En effet, une partie des activités souterraines sont illégales ; elles relèvent davantage du crime économique ou de « l'économie noire », qui englobe notamment la criminalité des affaires (la « criminalité dans les activités économiques ») et le crime organisé (la « criminalité en tant qu'activité économique »).

Les crimes économiques sont des activités économiques illégales menées de façon « informelle » et particulièrement « souterraine » pour échapper à l'impôt et au contrôle de l'État. Faisant partie de l'économie souterraine, le crime économique fait référence aux transactions économiques non déclarées faites entre personnes. En effet, la prise en compte du terme économie souterraine, clandestine ou illicite comme une composante de l'économie informelle, induit trois formes d'activités très différentes : (i) l'économie souterraine générée par le travail non déclaré ou au noir ; (ii) l'économie souterraine générée par les crimes ou délits économiques et (iii) l'économie générée par les activités criminelles ou délictuelles et leur recel.

Cependant, ces activités ont toutes au moins trois points communs : (i) elles échappent aux règles économiques et sociales et à l'intervention de l'État ; (ii) elles ne donnent lieu à aucun prélèvement obligatoire (fiscal ou social) et (iii) elles faussent le jeu de la libre concurrence par rapport aux activités légales, soit du fait de leur propre activité (travail au noir), soit du fait de l'intégration de sommes provenant d'activités délictuelles ou criminelles, cherchant à se réinvestir (blanchiment d'argent).

Pour Schenider et Enste [7], l'économie souterraine couvre un champ beaucoup plus large. Elle comprend toutes les activités légales non déclarées potentiellement assujetties à taxation si elles étaient déclarées et l'ensemble des activités criminelles.

L'économie souterraine, écrit J. Rimbert [8], est communément comprise par les instances internationales (Union européenne, ONU), comme d'une part, l'ensemble des activités productrices licites non déclarées et, d'autre part, l'ensemble des activités illicites, productrices de biens ou de services.

L'économie souterraine est souvent une activité économique légale dissimulée ou dont l'importance est volontairement sous-estimée par les agents économiques (fuite fiscale).

Pour Pierre Lemieux [9], dans le secteur marchand de l'économie monétaire, nous trouvons certes les entreprises publiques ou privées, les coopératives et les mutuelles mais aussi des activités souterraines ou occultes. L'économie souterraine marchande va du travail au noir (marchés noirs productifs) à l'économie du crime en passant par les crimes économiques (fraude fiscale, corruption...). Il s'agit bien d'activités économiques largement marchandes mais qui tentent d'échapper au contrôle de la puissance publique.

Depuis lors, et en dépit de réelles difficultés à le définir, l'expression «crimes économiques» est couramment utilisée à côté de celle de "secteur non enregistré", "secteur informel" et "secteur souterrain". Aujourd'hui encore, la compréhension de ce qu'est exactement ce secteur, ainsi que ses causes et ses conséquences, constitue un sujet de grande préoccupation notamment dans les pays en développement.

## 2.2 MESURE DES CRIMES ÉCONOMIQUES

Par construction, les crimes économiques impliquent des actes qui s'écartent des règles et qui sont par conséquent déviant au sens propre du terme. Cette vision des crimes économiques comme une sorte de déviance par rapport à l'économie formelle implique l'existence d'une face cachée et frauduleuse de l'économie, celle dont les bénéfices ne sont pas déclarés aux autorités du pays, entraînant ainsi le non-paiement d'impôts.

Les crimes économiques peuvent se définir comme un domaine où les activités ne sont pas régies par une législation économique mais que la notion ne vaut qu'en tension avec l'existence d'une économie formelle. Le secteur informel peut rassembler à la fois les stratégies qui relèvent d'une pure économie de la survie, autant que des activités illégales qui ressortent de la criminalité économique. Les crimes économiques sont liés à la nature humaine. En effet, c'est la quête de « meilleures » conditions de vie qui pousse les hommes à se tourner vers des activités clandestines et souterraines, et ainsi, à contourner les lois, normes, règlements et pratiques officiels.

La mesure de l'économie souterraine et les méthodologies mises en œuvre présentent un double intérêt, méthodologique et quantitatif.

Au plan méthodologique, les mesures de l'économie souterraine sont intéressantes dans la mesure où elles cherchent à cerner, par des biais détournés, l'ampleur d'activités non déclarées, qu'elles soient illégales ou pas.

Au plan quantitatif, les mesures de l'activité souterraine nous fournissent des informations chiffrées qui ne sont pas sans relation avec les différentes activités incluses dans les crimes économiques. En effet, d'une part, dans l'économie souterraine sont parfois incluses les activités illicites productrices de biens et de services ; et d'autre part, les quantifications des activités licites non déclarées peuvent servir à mesurer l'évasion et la fraude fiscale. En outre, l'ampleur de l'économie informelle en soi peut constituer un indicateur de l'existence d'un environnement propice au développement des crimes économiques. Selon Kaufmann et al. [10], la présence d'un secteur informel important dans une économie est un indicateur de faible gouvernance.

Forts de ces raisons qui font que la présentation des diverses mesures de l'économie souterraine est susceptible de nous éclairer sur la mesure des crimes économiques, et avant de présenter les mesures de l'économie souterraine, il convient de signaler que, tout comme les crimes économiques, l'économie souterraine est un objet qui est loin d'être clairement défini et délimité.

De par sa nature même, les crimes économiques sont des phénomènes difficiles à mesurer. Il n'est donc pas étonnant de constater que les estimations de l'ampleur des activités souterraines varient beaucoup selon la méthode retenue. Cependant, depuis une vingtaine d'années, des progrès considérables ont été réalisés dans la mesure du phénomène et plusieurs méthodes sophistiquées ont été proposées.

Il y a d'une part les méthodes directes qui cherchent à quantifier les crimes économiques à partir de données microéconomiques liées aux « micro-observations » et incluent les études fondées sur des enquêtes-ménages ou sur des données de vérification fiscale, et, d'autre part, les méthodes indirectes et modèles fondées sur des hypothèses de type macroéconomique qui relient le phénomène à des variables observables et reposent sur les traces laissées dans l'économie par les activités cachées.

Les mesures directes présentent l'avantage de fournir des informations détaillées sur la structure de l'économie non enregistrée. En revanche, la qualité des résultats obtenus à partir de ces approches dépend de la qualité des questionnaires et de la volonté des agents (opérateurs) soumis aux enquêtes de coopérer. En effet, les personnes interviewées dans ce genre d'enquêtes hésitent à répondre fidèlement aux questions posées ce qui peut biaiser les résultats obtenus. Les mesures directes présentent également l'inconvénient de ne pas pouvoir estimer le développement et la croissance de l'économie non enregistrée sur une longue période.

C'est pour remédier ces inconvénients que des approches indirectes ont été développées.

Contrairement aux approches directes, les approches indirectes sont des approches essentiellement macroéconomiques, utilisant plusieurs indicateurs susceptibles de fournir, dans le temps, des informations sur le secteur des crimes économiques.

Plusieurs indicateurs sont couramment utilisés pour apprécier l'importance des crimes économiques aussi bien dans les PED que dans les pays développés :

- Indicateurs monétaires : le cœur de l'approche monétaire est de supposer que toutes les transactions générées par l'économie souterraine s'effectuent généralement au comptant. La croissance de l'activité des crimes économiques aura probablement pour effet d'accroître la demande de numéraire. Ces indicateurs fournissent en valeur absolue des estimations élevées d'ampleur de l'économie souterraine et peuvent être subdivisées en deux catégories :

La première catégorie dite des agrégats monétaires comprend deux variantes distinctes : (i) la variante de Gutman retient l'hypothèse que les transactions non déclarées sont réglées en espèces et prend en considération la variation du ratio espèces/dépôts au regard d'une année de base comme indicateur de l'économie souterraine ; et (ii) la variante Feige qui s'inspire de la théorie quantitative de Fisher et retient l'hypothèse que les transactions non déclarées sont réglées en espèces comme en chèque.

La deuxième catégorie se réfère à l'approche monétaire de Tanzi qui s'inspire de la fonction de demande de monnaie de Friedman. Cette approche encourt les mêmes critiques que celle des agrégats monétaires concernant les hypothèses relatives au choix de l'année de base à la vitesse au choix de l'année de base à la vitesse de circulation à l'absence d'une théorie des préférences monétaires ; cependant elle incorpore des variables explicatives, taux du pression fiscal, ou taux marginal d'imposition qui ne s'avèrent pas très significatives.

- Indicateurs comptables : l'estimation de la taille des crimes économiques est fondée sur l'écart entre les montants des revenus et dépenses qui ressortent des statistiques de comptabilité nationale ou des données individuelles. Puis à imputer celui-ci à l'économie souterraine celle-ci est réduite à la dimension de la fraude fiscale.

- Indicateurs des facteurs de production : sous l'effet de la croissance des crimes économiques en particulier et de l'économie souterraine en général, les facteurs de production, en particulier le travail, sortent, du moins en partie, de l'économie officielle. Ce déplacement peut entraîner une baisse du taux de croissance officiel de l'économie.

- Indicateurs de marché du travail : comme de plus en plus de personnes travaillent dans le secteur caché, le taux de participation à l'économie officielle risque de baisser. Parallèlement, du fait que les heures ouvrées dans le secteur caché augmentent, celles qui sont travaillées dans l'économie officielle risquent de diminuer.

- Le modèle de la variable latente : la taille des crimes économiques est estimé en faisant de celle-ci une fonction des variables observées qui sont censées influencer sur ces crimes économiques — par exemple taux de taxation, indice de réglementation et celui du taux de chômage — et des variables dont l'évolution peut être attribuée aux crimes économiques, comme le numéraire, le temps de travail officiel, la croissance économique, etc. Ce modèle présente des avantages, car il tient compte de plusieurs causes et effets à la fois.

### **3 IMPACT DES CRIMES ÉCONOMIQUES SUR LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT**

L'offre de biens publics, notamment de santé, d'éducation, d'infrastructures collectives, de sécurité, de cadre juridique, constitue un facteur crucial de la croissance économique des pays en développement. L'offre des différents biens publics est déterminée par le degré d'élargissement de l'Espace Budgétaire, c'est-à-dire du degré de mobilisation des différentes composantes de l'espace budgétaire [11].

Par ailleurs, l'offre de biens publics dépend du niveau de mobilisation des recettes publiques et des ressources de financement interne et externe y compris les ressources constituées par l'aide ; elle dépend aussi du degré d'efficacité des dépenses publiques.

Pour Chambas et al. [12], la plupart des pays en développement, et notamment les pays africains, ont connu ces dernières années des déséquilibres budgétaires importants; ce qui introduit une forte contrainte sur l'offre des biens publics. Parmi les facteurs de ces déséquilibres figure dans de nombreux pays, Chand et Moene [13] font apparaître l'insuffisance de la mobilisation des recettes publiques. Cela justifie que de nombreux travaux aient pour objectif de mettre en évidence des déterminants des recettes publiques.

Parmi les déterminants des recettes publiques figurent les crimes économiques. Ces fléaux ont pour conséquence de faibles niveaux d'éducation et de santé, des infrastructures collectives insuffisantes. Aussi, la mobilisation des ressources publiques, principal mode de financement des biens publics, constitue-t-elle un enjeu crucial [14]. En général, qu'ils soient de petite ou de grande envergure, les crimes économiques sont susceptibles de remettre en cause l'édifice fiscal à travers les pertes de recettes qu'elles engendrent et les distorsions qu'elles introduisent dans la concurrence. De là, nous pouvons soustraire le canal à partir duquel les crimes économiques affectent le développement.

### 3.1 CRIMES ÉCONOMIQUES ET MOBILISATION FISCALE

D'un point de vue opérationnel, Tanzi [15] et Schneider [16] soulignent que l'économie souterraine peut aussi être suscitée par le poids de la fiscalité - notamment pour le cas du secteur des crimes économiques (frauduleux). En effet, il semble exister un lien de causalité entre la fiscalité et les crimes économiques. Pour les cas particuliers des pays d'Afrique et ceux en développement en général, il serait difficile d'établir un lien entre le poids de la fiscalité et le développement du secteur non enregistré en raison notamment d'un déficit de références claires qui fassent ressortir une corrélation entre la taille du secteur des crimes économiques et la pression fiscale de manière générale.

Ce secteur peut être envisagé sous un angle positif, puisqu'il crée de l'emploi et des opportunités de revenus à un nombre considérable de personnes qui, autrement, n'auraient pas de moyens de survie ; il peut au contraire être vu sous un angle négatif, en le considérant comme un «secteur hors la loi», pouvant être responsable de graves manques à gagner pour l'Etat, et souvent responsable de distorsions économiques (concurrence déloyale envers les entités économiques légales.).

Schneider [17] définit le secteur non enregistré comme « l'ensemble des activités économiques partiellement ou totalement dérobées au fisc et qui contribuent à la détermination de la production nationale officielle ».

En ce qui concerne les composantes de ce secteur du secteur non enregistré, il nous semble utile de préciser tout d'abord qu'il comporte deux grandes catégories :

La première catégorie sera appelée secteur informel ou secteur «micro informel». Elle regroupe les activités micro informelles exercées par les petits opérateurs, financièrement et économiquement très peu importants. Ceux-ci disposent généralement de capitaux faibles et exercent leurs activités dans les rues de manière ambulante ou fixe.

La deuxième catégorie, la plus importante, sera désignée par l'expression «secteur des crimes économiques». Elle est constituée d'entreprises frauduleuses d'envergure, véritables entités économiques exerçant souvent de manière peu orthodoxe. C'est cette catégorie d'opérateurs qui constitue économiquement la fraction la plus importante du secteur non enregistré d'où l'importance du gisement fiscal qu'elle peut constituer. Par ailleurs, au sein même du secteur des crimes économiques, il importe de distinguer deux types d'activités : (i) les activités de crimes économiques de grande envergure et (ii) les activités frauduleuses de petite envergure. La caractéristique commune à toutes ces activités c'est que contrairement au secteur micro informel, la fraude constitue un facteur décisif de leur développement.

La définition de Schneider que nous retiendrons du secteur non enregistré présente l'intérêt de développer et de mettre en lumière la différence fondamentale entre ses deux composantes à savoir le secteur frauduleux et le secteur micro informel. De cette définition, tirée des travaux de Araujo et Chambas [18], il peut être possible de voir de manière assez claire le poids éventuel de chacune de ces deux composantes en termes de gisement fiscal, de dégager éventuellement leurs impacts sur la mobilisation fiscale ; et par conséquent leurs impacts sur le financement du développement.

### 3.2 FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT : MESURE ET DETERMINANTS

Le concept de prélèvement public recouvre l'ensemble des recettes fiscales et non fiscales du gouvernement central et des collectivités locales (ressources du domaine de l'État, prélèvements à travers les caisses de stabilisation et dividendes des entreprises publiques) en excluant les aides et dons. Les prélèvements des organismes sociaux sont également inclus.

La mesure des taux de prélèvements publics (recettes publiques) soulève diverses difficultés relatives à l'évaluation des recettes publiques, du produit et enfin des ratios de recettes publiques par rapport au produit. Nous retenons comme

indicateur de ressources publiques le taux de prélèvement public par rapport au PIB, qui mesure les ressources mobilisées par l'État relativement aux ressources produites dans l'économie.

Les travaux précurseurs de Lotz et al. ont souligné le rôle du niveau de développement, du degré de monétisation, de l'ouverture commerciale et de la composition sectorielle du produit dans la détermination du niveau des recettes publiques.

Plus récemment, l'accent a été mis sur le rôle des facteurs institutionnels jusqu'alors négligés. Les comportements de rente, de prédation et de corruption dans l'administration publique et la fraude fiscale affectent fortement les finances publiques et tout particulièrement le niveau des recettes publiques. Diverses analyses ont mis en évidence un impact négatif des crimes économiques sur la mobilisation des recettes publiques mais présentent diverses lacunes. En effet, l'une des principales lacunes réside dans la difficulté à définir les crimes économiques dans un ensemble homogène. De ce fait, la majorité des études de l'impact des crimes économiques sur la mobilisation des recettes publiques procède à l'évaluation par segment.

La littérature sur les déterminants du prélèvement public produit toute une série d'hypothèses testables. De là, il sera possible de ressortir l'impact des crimes économiques (secteur non enregistré) sur la mobilisation fiscale. Nous partons de l'hypothèse qu'il agit négativement sur le niveau des recettes fiscales, et essayons de tester cette hypothèse.

### 3.3 MODÈLE ET STRATÉGIE ÉCONOMÉTRIQUE

Partant de l'hypothèse selon laquelle les crimes économiques peuvent favoriser le développement du secteur non enregistré (frauduleux notamment), il peut sembler logique de penser que ce dernier puisse avoir les mêmes effets sur les recettes fiscales. Cette hypothèse sera testée sur un ensemble de pays en développement (100 environ).

Suivant les caractéristiques structurelles des économies et l'environnement socio-économique, nous pouvons avoir le modèle de la mobilisation des ressources publiques suivant :

$$TPP = a_0 + \alpha_1 Pib_t + \alpha_2 VAA + \alpha_3 VAI + \alpha_4 M2Pib + \alpha_5 Shadow + \alpha_6 QualityINS$$

$$(+) \quad (-) \quad (+) \quad (+) \quad (-) \quad (?)$$

TPP = Taux de prélèvement public ; a = constante ; Pib<sub>t</sub> = Pib par tête ; VAA = valeur ajoutée agricole ; VAI = valeur ajoutée industrielle ; M2Pib = degré de monétarisation de l'économie ; Shadow = taille du secteur non enregistré ; QualityINS = qualité d'institutions politiques.

Toutes les variables utilisées sont extraites du World Development Indicators à l'exception de la variable shadow (considéré comme une proxy du secteur des crimes économiques), pour laquelle une procédure d'interpolation a été utilisée à partir des statistiques de Schneider et al. [19]. Pour procéder à l'interpolation, un taux de variation annuel moyen a été calculé. Nous étions pour cela parti de l'hypothèse d'une faible variation de la taille du secteur des crimes économiques entre deux années consécutives pour dériver les données manquantes.

Dans notre modèle, à la différence des études précédentes, en dehors des variables structurelles qui sont conventionnellement utilisées dans l'explication du niveau du prélèvement public (mesuré par le rapport recettes fiscales et non fiscales sur le PIB), nous ajoutons deux variables concernant les crimes économiques. L'objectif est double, il s'agit d'un côté de mesurer l'effet de la taille des crimes économique sur le niveau du prélèvement public, et dans un autre côté il s'agit tenir compte l'effet de la gouvernance politique et de lutte contre les crimes économique sur la mobilisation des ressources publiques.

La variable Shadow désigne la taille du secteur des crimes économiques (calculée en pourcentage du PIB officiel) conformément à la définition de Schneider de l'économie souterraine saisissant l'ensemble des activités marchandes légales de production de biens et de services que des agents économiques dissimulent délibérément aux pouvoirs publics pour éviter le paiement des impôts sur le revenu et autres taxes ainsi que les cotisations sociales, ou pour contourner certaines normes juridiques relatives au marché du travail ou procédures administratives [20].

La variable QualityINS indique la qualité d'institutions politiques tirée des données de Kaufman et al. dans le programme «Governance matter» qui reflètent l'état de gouvernance et de lutte contre les crimes économiques. Suivant l'étude de Duchene et Zouari [21], nous calculons la qualité de la gouvernance politique comme la moyenne de quatre indicateurs : «Efficacité gouvernementale»; «Qualité de la réglementation»; «État de droit» ; «contrôle de corruption». Nous rééchelonnons, en suite, cet indicateur sur l'intervalle 0-100. Plus cet indicateur est élevé, plus la qualité de la gouvernance est grande. Une autre différence avec des variables économiques est que les variables de la base Kaufman ne sont disponibles qu'à partir de 1996 de façon discontinue.

Il convient de préciser que le choix de la qualité d'institutions politiques comme une variable explicative du taux de prélèvement public est pertinent dans la mesure où elle permet de donner une indication sur l'effet de la gouvernance et d'une éventuelle politique de lutte contre les crimes économiques sur le niveau du prélèvement public; et de tester l'influence de la variable institutionnelle et politique sur l'effort fiscal. En effet, les crimes économiques influencent négativement les quatre indicateurs déjà cités. En effet, les crimes économiques génèrent des gains illégaux, faussent la concurrence sur les marchés légaux et nuisent à la capacité des Etats d'assurer une bonne gouvernance. Ils représentent également une menace directe pour la démocratie, le développement, le respect des droits économiques et l'Etat de droit.

En ce qui concerne la part de la valeur ajoutée agricole, elle est aussi une variable explicative du niveau du prélèvement public dans les pays en développement en général. Cette variable influencerait négativement le prélèvement public en raison du fait que les revenus tirés de leur activité par les paysans sont relativement faibles et constitueraient donc de faibles gisements fiscaux.

L'étude porte sur les PED pour lesquels les données sont disponibles et couvrent la période 1996-2012. La dimension de l'échantillon est donc double, ce qui nous permet de travailler en panel. La dimension transversale l'emporte sur la dimension temporelle; de ce fait, les problèmes spécifiques aux séries temporelles sont négligés.

La méthode d'estimation retenue fait appel à la technique des moindres carrés généralisés. Pour l'échantillon composé de l'ensemble des PED, le test de Hausman révèle une corrélation entre les effets spécifiques et les variables explicatives, ce qui ne permet pas l'utilisation de la méthode classique des effets aléatoires. Aussi, la méthode à effets fixes est-elle utilisée pour cet échantillon.

En effet, l'usage du test d'exogénéité (d'orthogonalité) de Nakamura Nakamura nous épargne le recours à la technique des variables instrumentales. Pour la variable « shadow », bien que mesurée et donc susceptible de rencontrer un problème d'endogénéité du fait de l'erreur de mesure, ne l'est pas d'après ce test. Comme instrument, nous avons utilisé le taux de scolarisation primaire.

De même, il semble avoir un lien entre le niveau de scolarisation et le choix d'exercer dans le secteur frauduleux et/ou informel. Plus les gens sont éduqués, plus ils sont aptes à accepter l'impôt parce qu'ils seront plus aptes à comprendre que c'est à partir de ses recettes que l'Etat finance les dépenses d'intérêt public telles que les écoles, les centres de soin, les routes,... Toutefois, l'effet des différents niveaux d'éducation varie en fonction du type de crime ; accroître l'éducation primaire n'aura, a priori, pas d'influence sur les crimes demandant un certain niveau de « qualifications » (les crimes en col blanc).

Dans ce modèle l'effet des inégalités d'éducation sur les crimes économiques est écarté.

#### 4 RÉSULTATS ET DISCUSSION

Dans l'ensemble, le pouvoir explicatif de l'équation mesuré à travers le test du Durbin-Watson est satisfaisant ( $R^2=0,46$ ).

Conformément aux intuitions théoriques, toutes les variables traditionnelles sont positivement et significativement corrélées au taux du prélèvement public à l'exception de la part de la valeur ajoutée agricole qui agit négativement et significativement. Ceci s'explique par la sous-fiscalisation des activités agricoles aussi bien du côté des paysans que des grands commerçants exportateurs bénéficiant de rentes fiscales du fait de système fiscal incitatif de la plupart des pays.

La nature de la corrélation entre ces variables et le taux de prélèvement public confirme les résultats obtenus dans l'étude de Chambas et al..

La taille du secteur des crimes économiques s'avère significativement et négativement corrélée avec le niveau du prélèvement public constitue un frein pour le financement du développement. Par contre, la qualité de la gouvernance politique (QualityINS) constitue un facteur positif pour la mobilisation des recettes publiques. En plus, ses coefficients sont statistiquement tous significatifs. La difficulté de la maîtrise de ce secteur pour certains pays et le caractère invisible et désastreux de cette économie frauduleuse aggravent la mobilisation des ressources.

Le secteur non enregistré constitue un gisement fiscal sur lequel peut être fondée une politique de mobilisation de ressources internes, afin de pallier les difficultés d'accès aux ressources externes.

La présence des crimes économiques et de l'économie de la rente jouent doublement en défaveur de la mobilisation fiscale dans les PED. D'une part, elle constitue un frein à cette mobilisation et, d'autre part, elle incite les opérateurs du secteur privé moderne (qui supporte l'essentiel du fardeau fiscal) à converger vers le secteur frauduleux.



Les résultats trouvés sont quasiment les mêmes qu'il s'agisse de la majorité des PED. Ceci confirme l'impact négatif des crimes économiques sur la mobilisation fiscale dans les pays en développement et par conséquent au financement du développement. En effet, nos analyses empiriques montrent qu'une amélioration de la qualité des institutions démocratiques, des institutions de droits de propriété, et particulièrement des institutions de régulation est favorable à la soutenabilité de la croissance économique dans les PED.

## 5 TABLEAUX

**Tableau 1. Exemple Récapitulatif des variables explicatives et des signes attendus**

Variables explicatives	Signes attendus
Shadow	-
QualityINS	+/-
VAA	-
Pibt	+
VAI	+
M2Pib	+

**Tableau 2. Impact des crimes économiques sur le prélèvement public dans les PED**

Variables explicatives	Constante	Shadow	QualityINS	VAA	Pibt	VAI	M2Pib	R <sup>2</sup>
PED	27,01 (15,74)	-0,06 (-5,18)***	0.09 (3. 290)**	-0,22 (-6,18)***	-0,03 (-0,43) **	0,15 (5,41)***	-4,36 (-4,51)***	0,46

Degré de significativité : \*\*\* 1%, \*\* 5%, \*10%. La statistique de Student entre parenthèse.

N.B. Le secteur agricole ne fait pas partie du secteur des crimes économiques (Shadow)

## 6 CONCLUSION

Dans les PED, les crimes économiques constituent un manque à gagner important pour le budget de l'État, les crimes économiques créent aussi une somme de distorsions inacceptables pour la société. Ils reportent la charge des impôts et des prélèvements obligatoires sur l'économie officielle, ils perturbent l'équilibre social des secteurs touchés, ils encouragent les migrations clandestines, ils déséquilibrent le jeu de la concurrence, ils suscitent des conditions de travail anormales, ils lèsent les consommateurs qui ne disposent d'aucun moyen de recours ou de garantie, ils accentuent également l'inégalité sociale en favorisant l'enrichissement illicite d'un groupe d'opérateurs, et enfin favorisent l'expansion de la pauvreté en privant l'Etat de ressources indispensables au financement des dépenses de développement.

Le principal enseignement à tirer de cette étude est que les crimes économiques ont un impact négatif sur la mobilisation des ressources internes dans les PED. En effet, et conformément aux intuitions théoriques, les estimations économétriques ont mis à jour une forte corrélation négative entre la taille du secteur des crimes économiques et le niveau du prélèvement public et montrent l'effet positif de la qualité de gouvernance politique.

Plusieurs raisons expliquent la faible exploitation du gisement fiscal du secteur non enregistré. Au rôle défaillant des administrations fiscales vient s'ajouter la collusion entre hommes politiques et hommes d'affaires. Il s'ensuit le développement de la corruption, de l'évasion et de la fraude fiscale très préjudiciables aux finances publiques.

Les réflexions relatives à la psychologie fiscale peuvent aboutir à deux alternatives à la répression classique qui est une simple pénalisation monétaire. Ces alternatives sont connues sous les appellations de stratégies informelles et de stratégies positives :

Les stratégies informelles sont beaucoup plus psychologiques et s'appuient sur le rôle prépondérant donné à la honte. Le sentiment de culpabilité qui anime les mauvais payeurs d'impôt révélé à travers les stratégies informelles peut les conduire à un changement de comportement. La vulgarisation de ces stratégies peut être une alternative crédible dans une communauté où la fraude fiscale est assez répandue. Elles peuvent compléter les sanctions habituelles formelles et conduire à des résultats assez probants.

Les stratégies positives constituent la deuxième grande alternative, ou du moins le deuxième grand complément des sanctions formelles. Contrairement aux sanctions informelles, les stratégies positives n'ont aucun caractère répressif. Elles sont plutôt des appels à la conscience du citoyen, à travers lesquels, l'objectif poursuivi est le changement des mentalités et des comportements des contribuables. Les arguments mis en avant sont les méfaits et les dangers pour la société de leurs actes frauduleux. La communication et la sensibilisation sont les deux principaux piliers de la stratégie positive.

Un élément essentiel différenciant les stratégies informelles et positives est celui du délai au cours duquel les deux approches produisent leurs effets. Alors que les premières peuvent avoir des effets dans le court et moyen termes, les secondes ne seront visiblement productives que dans le long terme.

En effet, les stratégies positives traitent des effets néfastes des crimes économiques et du bienfondé du paiement correct des impôts et taxes dus à l'Etat et aux collectivités locales. Cependant, elles doivent être mises en œuvre avec prudence car l'usage abusif des stratégies positives peuvent être source de motivation à d'autres comportements déviants.

Le problème de la maîtrise des exonérations accordées dans les PED a également été posé. Il est apparu que, dans de nombreux cas, ces mesures «incitatives» sont abusivement utilisées et détournées des objectifs pour lesquels elles ont été accordées. Des réseaux opaques se créent parfois et, en fin de compte, les exonérations profitent à un noyau d'opérateurs au détriment du fisc et des finances publiques en général.

Finalement, nous pouvons voir que toutes les réflexions relatives aux comportements frauduleux ont pour finalité la recherche des stratégies permettant une meilleure mobilisation des recettes fiscales au profit de l'Etat et des collectivités locales. En effet, la lutte contre les crimes économiques et l'amélioration de la qualité des institutions de gouvernance permettent d'assurer une soutenabilité de la croissance économique.

Pour cela, la recherche d'un schéma pouvant conduire les contribuables à plus d'honnêteté dans leur déclaration s'impose.

C'est dans cette optique que la problématique de la fiscalisation du secteur non enregistré est pertinente.

## REFERENCES

- [1] OCDE, "Perspectives économiques en Afrique 2010," p.82.
- [2] Nations Unies, "onzième congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale," Bangkok, 2005.
- [3] Cartier Bresson J., Josselin C., Manacorda S., "Les délinquances économiques et financières transnationales et globalisation : analyses et mesures du phénomène," *IHESI*, 2001.
- [4] David Fongang, "La criminalité économique et ses conséquences sur la PME africaine : Cas de la fraude, la corruption et l'arnaque," *L'Harmattan*, 2011, p. 20.
- [5] Nicolas Queloz, "criminalité économique et criminalité organisée," *Altern. économiques | L'Économie politique*, 2002/3 no 15.
- [6] Jean-Luc Bacher, "Éditorial : criminalités économiques," *Criminologie*, vol. 30, n° 1, 1997.
- [7] Schneider. F, "empirique results for the size of the shadow economy of western European countries over time," working paper 9710 *institut for Linz University*, 2000.
- [8] J. Rimbart, "Lutte contre l'économie souterraine," *In Les notes bleues de Bercy*, 2002/229.
- [9] Pierre Lemieux, "L'économie souterraine : causes, importance, options," *Les Cahiers de recherche de l'Institut économique de Montréal*, 2007.
- [10] Kaufmann D., Kraay A., Mastruzzi M., "Governance Matters VII: Aggregate and Individual Governance Indicators, 1996-2007," *World Bank Policy Research Working Paper* no. 4654, 2008.
- [11] Chambas G. & Al., "Afrique au sud du Sahara : Mobiliser des ressources fiscales pour le développement," CERDI, Ministère des Affaires Etrangères. *Edition Economica*, 2005.
- [12] Jean-François Brun, Gérard Chambas, Samuel Guerineau, "Aide et mobilisation fiscale dans les pays en développement », *Etudes et Documents*," *Etudes et Documents*, Centre d'Études et de Recherches sur le Développement International CERDI, 2008.
- [13] Chand S. K., Moene K. O., "Controlling Fiscal Corruption," *World Development* 27(7): 1129-1140, 1999.
- [14] Gérard CHAMBAS, "Afrique au Sud du Sahara : quelle stratégie de transition fiscale?," *Etudes et Documents*, Centre d'Études et de Recherches sur le Développement International CERDI, 2005.
- [15] Tanzi V., "Uses and Abuses of Estimates of the Underground Economy," *Economic Journal*, 109; 456, pp. 338-340, 1999.
- [16] Friedrich Schneider, Andreas Buehn, Claudio E. Montenegro, "Shadow Economies All over the World: New Estimates for 162 Countries from 1999 to 2007," The World Bank, Development Research Group, Poverty and Inequality Team & Europe and Central Asia Region, Human Development Economics Unit, July 2010.

- [17] Friedrich Schneider, "The size and development of the shadow economy around the world and the relation to the hard to tax," Communication à la conférence "Hard to Tax : An International Perspective," *Andrew Young School of Policy Studies, Georgia State University*, Atlanta, Georgia, May 15-16, 2003.
- [18] Chambas G., Araujo-B.C., "Taxer l'économie non enregistrée urbaine en Afrique Subsaharienne," Communication à la conférence «Hard to Tax », Atlanta, 2003.
- [19] OCDE, "Études économiques de l'OCDE : Mexique," p.169, 2011.
- [20] Chambas G., Brun J.F, Combes J.L., "Inégalité, pauvreté et mobilisation fiscale," Communication aux 6ème journées scientifiques du réseau d'Analyse Economique et Développement de l'AUF. Marrakech, 2004.
- [21] Duchêne G., Zouari S., "Impact des institutions sur les crises de change." *Économies et Sociétés*, vol. 5-Série Monnaie, 2006.